

## Changements de prestataires des services d'eau et d'assainissement de Lorient Agglomération

L'exploitation des services d'eau et d'assainissement du territoire de Lorient Agglomération est réalisée directement par les agents communautaires de la Direction Eau & Assainissement ou confiée par marchés de prestation de service, après mise en concurrence, à une entreprise privée. Le marché d'exploitation du service public d'Eau Potable de plusieurs communes est arrivé à échéance au 31 décembre 2022 ou 31 janvier 2023 et plusieurs changements sont également à noter côté assainissement compte tenu de l'échéance des marchés en cours.



### **EAU POTABLE - Communes de Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff et Quéven**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, l'exploitation du service d'eau potable relatif à ces communes est confié à la SAUR pour une durée de 6 ans en lieu et place de VEOLIA.

**La SAUR devient dorénavant l'unique interlocuteur des usagers concernés**, tant pour la gestion des contrats d'abonnement, des modalités de paiement des factures que pour la réalisation des branchements d'eau ou les interventions sur les réseaux d'eau potable.

La SAUR va adresser ou a déjà adressé (selon le territoire de la commune concernée) un courrier d'information à chacun des usagers concernés accompagné d'un document à compléter.

**Dans le cadre d'un transfert de contrat**, seules certaines informations relatives aux abonnements (consommation, coordonnées postales) sont transmises au nouveau prestataire dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

**Afin de mettre à jour les informations communiquées ou, au besoin rectifier celles qui seraient erronées, le document est à retourner à la SAUR**, avec éventuellement les coordonnées bancaires, pour les usagers qui souhaitaient se mensualiser ou mettre en place un prélèvement automatique pour le paiement des factures semestrielles.

**Les réponses sont à retourner, par mail ou par courrier, directement à la SAUR.**

**La SAUR se tient à disposition** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h dans leurs locaux situés 12 rue Jean Marie Le Bris ZA de Pen Mané à Guidel (ou entre 12h et 14h sur rendez-vous) ou par téléphone au 02 97 62 05 59 (numéro provisoire dédié à la reprise de données) et 02 56 56 20 00 de 8h à 19h. En cas d'urgence, la SAUR est joignable au 02 56 56 20 09 7j/7, 24h/24.

## **EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Commune de Larmor-Plage**

**Concernant l'eau potable**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'exploitation du service d'eau potable relatif à cette commune est assurée par **Lorient Agglomération directement**.

**Les usagers concernés ont été destinataires d'un courrier et d'un document à vérifier et compléter**, afin de mettre à jour la base de données clientèle comme pour les communes précédemment citées, l'ensemble des données personnelles associées à chaque abonnement n'ayant pas été transféré, en application de la réglementation en vigueur.

Pour toute demande, concernant le service Eau potable de Lorient Agglomération est joignable

- Par téléphone : 0 800 100 601 (Numéro vert)
- Courriel : [contact-eau@agglo-orient.fr](mailto:contact-eau@agglo-orient.fr)
- A l'accueil usagers ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture le jeudi matin), rue de l'Aquilon à Lorient
- Pour toute urgence, astreinte Eau potable 24h/24 : **06 86 27 26 40**

**En matière d'assainissement**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le service assainissement sera confié par marché de prestation de service à **VEOLIA**.

- Service clients et astreinte 24h/24 : 0 969 32 35 29
- [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)

## **ASSAINISSEMENT - Commune de Guidel**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service d'assainissement est assuré directement par **Lorient Agglomération**, qui devient votre interlocuteur unique pour toute demande aux coordonnées suivantes :

**Lorient Agglomération Assainissement :**

- Numéro vert : 0 800 100 601
- Astreinte Assainissement 24h/24 : 06 18 44 00 35

## **ASSAINISSEMENT - Commune de Ploemeur**

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le service assainissement sera confié par marché de prestation de service à **VEOLIA** à l'exception des contrôles de raccordement et assainissement non collectif qui restent du ressort de Lorient Agglomération directement.

- Service clients et astreinte 24h/24 : 0 969 32 35 29
- [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)

## **Une tarification votée par le Conseil Communautaire**

Pour l'ensemble des communes concernées par ces changements, il est précisé que les tarifs applicables sur les factures d'eau et d'assainissement, continuent, comme par le passé, à être

votés par le Conseil Communautaire. Ils ne dépendent pas de l'exploitant, qu'il soit privé ou public. La grille tarifaire applicable au 1er janvier 2023 a été délibérée lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022 et est consultable sur le site de Lorient agglomération, à la rubrique conseil communautaire <https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/conseils-communautaires>.

---

**Une carte interactive est publiée et mise à jour sur le site internet** de Lorient Agglomération, avec les coordonnées des interlocuteurs en fonction des communes : [www.lorient-agglo.bzh/vos-services/eau/eau-et-assainissement](http://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/eau/eau-et-assainissement)

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

